

Recommandation 271 (1961)¹

Colloque annuel entre l'Assemblée Consultative et le Comité des Ministres

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant que l'établissement d'une collaboration vraiment efficace avec le Comité des Ministres est très importante pour l'avenir du Conseil de l'Europe;

Considérant que cette collaboration ne peut se développer que sur la base d'une volonté politique;

Considérant que le Comité des Ministres a reconnu, dans sa communication du 12 décembre 1960, l'importance qu'il convient d'attacher à une étroite et fructueuse collaboration avec les membres de l'Assemblée,

1. Recommande au Comité des Ministres de développer cette collaboration en participant à un colloque annuel avec l'Assemblée, dont les modalités pourraient être les suivantes :

- a. ordre du jour élaboré d'un commun accord entre l'Assemblée et le Comité des Ministres ;
- b. débats introduits par le Président du Comité des Ministres;
- c. présence, dans la mesure du possible, de tous les ministres des Affaires Etrangères ;
- d. débats se situant à un niveau de politique générale qui évite d'entrer dans les questions de caractère technique ou de détail;

2. Propose que le premier de ces colloques se tienne au cours de la session de l'Assemblée qui s'ouvrira en septembre 1961 et qu'il ait pour thème :

- a. La coopération entre l'Europe et les pays en voie de développement;
- b. Examen des conséquences pour le Conseil de l'Europe des récentes propositions tendant à resserrer la coopération européenne dans les domaines politique et économique (notamment à propos du développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques et de la collaboration de cette institution avec le Conseil de l'Europe).

1. Discussion par l'Assemblée les 1er et 2 mars 1961 (21e, 22e et 23e séances) (voir [Doc. 1249](#), rapport de la commission politique). Texte adopté par l'Assemblée le 2 mars 1961 (23e séance).

